



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART  
DE CLERMONT  
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER  
63000 CLERMONT-FERRAND  
T. 04 73 17 36 10  
ESACM.FR  
WWW.ESACM.FR**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2025**

Convoqué le 17 mars 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 27 mars 2025 à partir de 14h30 en hybride (présentiel et visio-conférence).

### Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Rémi CHABRILLAT

Chantal LELIEVRE (Visio)

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON

Vincent BLESBOIS

Andréa MALAPERT

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA) (visio) et Thomas KOCEK

### Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Vincent BLESBOIS

Poe RICHARD-GLOAGUEN donne pouvoir à Andréa MALAPERT

### Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Sondès EL HAFIDHI

Maxime MARION

### ÉSACM

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Aurélie BRUHL, responsable des mobilités et des admissions

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

### Représentants des services

Pierre PATUREAU MIRAND, Direction de la Culture – Clermont Auvergne Métropole

## Introduction de la séance

La Présidente fait le point sur les délégations de pouvoir, excuse les absent-es, et propose de débiter le Conseil d'Administration, le quorum étant atteint.

Le conseil d'administration de ce jour sera consacré au vote du budget 2025, faisant suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, adopté en février dernier. Il sera également l'occasion de mettre en lumière les relations internationales de l'école.

## Validation du compte rendu du Conseil d'administration du 5 février 2025

Isabelle LAVEST demande aux administrateur-rices s'il y a des corrections ou des remarques à faire sur le compte rendu du dernier Conseil d'Administration qu'ils et elles ont reçu.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 5 février 2025 est validé.

## **RAPPORTS NON DÉLIBÉRATIFS**

### Rapport d'activité 2023-2024

En amont de la séance, les administrateur-rices ont reçu le dernier rapport d'activité de l'école, couvrant la période de septembre 2023 à septembre 2024. Ce document met en valeur la richesse et la diversité des actions menées de l'établissement.

Il souligne notamment l'intensité de l'activité de recherche, marquée par la soutenance de plusieurs Diplômes Supérieurs de Recherche en Art (DSRA).

Il revient également sur l'engagement fort de l'école sur le territoire en matière d'éducation artistique et culturelle, à travers les dispositifs de La Balise, ainsi que les cours et stages publics, très suivis et fortement sollicités.

Le rapport aborde aussi les publications récentes, dont l'ouvrage *Pour des écoles d'art féministes* et l'enquête *Trajectoires*.

Un point est également consacré à la gestion de l'établissement, avec un focus sur les mouvements de personnel et la structuration des ressources humaines.

À cette occasion, Sandrine REBEYRAT présente l'organigramme actuel de l'école. Elle précise que, dans le cadre de l'évaluation HCERES et de la Commission Vie Professionnelle (CVP), la question de la soutenabilité de l'établissement a été soulevée. Elle décrit les principes de la politique des ressources humaines, notamment à travers la mise en place d'un organigramme dit « matriciel », visant à mieux refléter le fonctionnement en mode projet. Ce modèle valorise les collaborations internes et illustre l'agilité de l'équipe, malgré sa taille, à créer des synergies et à renouveler constamment ses modes de travail.

Ubavka ZARIC salue la qualité du rapport, qu'elle qualifie d'inspirant tant sur le fond que sur la forme, et souligne la qualité graphique de la mise en page qui valorise efficacement les actions de l'école.

### Point presse

Lors des journées portes ouvertes organisées en février dernier, un journaliste de *La Montagne* a été accueilli à l'école, en vue de rédiger un article, pour une matinée de découverte. Le programme comprenait une visite des espaces et des ateliers, un moment d'observation au cours d'un workshop "Performance" en anglais, ainsi qu'un entretien approfondi avec la directrice, visite préparée en amont par la chargée de communication dans un souci d'exhaustivité.

Suite à cette visite, un article a été publié. Celui-ci a surpris par son angle narratif, jugé réducteur et caricatural. Le journaliste y décrit l'école à travers des clichés, ouvrant son propos par une comparaison déplacée à un "asile de fous" avant de conclure de manière ambiguë sur la vitalité de l'école en évoquant, de façon détournée, des approches pédagogiques telles que la méthode Montessori.

Cet article a suscité une vive émotion au sein de la communauté. L'ensemble des équipes a été affecté par le ton employé, les qualificatifs inappropriés, le manque de reconnaissance du travail des enseignant-es, de la qualité des enseignements dispensés, ainsi que de la légitimité des diplômes délivrés.

Le contenu de l'article ne correspond en rien à ce que le journaliste a pu observer durant sa visite.

À la suite d'un échange entre le journaliste et la chargée de communication, puis avec Sandrine REBEYRAT, l'école a obtenu la possibilité d'un « droit de réponse ».

Celui-ci ne prendra pas la forme d'une tribune, mais pourra s'inscrire dans le cadre d'un prochain temps fort, possiblement les journées d'études prévues en avril. L'école fournira les éléments rédactionnels, et un droit de relecture sera accordé.

Isabelle LAVEST tient à saluer l'équipe pour la qualité de gestion de cette situation.

## **RAPPORTS DÉLIBÉRATIFS**

Budget : BP 2025

L'établissement se trouve actuellement dans une phase de transition, après une période de restriction budgétaire en 2023-2024 que l'équipe s'était imposée, afin de prévenir tout risque de déséquilibre financier. Cette gestion prudente permet notamment aujourd'hui de relancer les invitations extérieures, qui feront l'objet d'une programmation éditorialisée en cohérence avec les orientations pédagogiques.

Il est rappelé, comme mentionné lors de précédents conseils d'administration, qu'il est nécessaire de maîtriser la politique d'invitations pédagogiques et d'anticiper les programmations afin que les étudiant-es disposent dès la rentrée d'une vision claire de l'année à venir et puissent ainsi construire leur parcours en toute connaissance de cause.

Ces efforts conjoints de l'ensemble des équipes, au cours des deux dernières années, ont permis d'éviter une situation financière critique et de reconstituer progressivement le fonds de roulement, essentiel pour assurer l'autonomie de l'établissement. Ce fonds – équivalent à deux mois de charges salariales – permet à l'école de faire face aux dépenses générales de manière anticipée et planifiée, sans attendre le versement effectif des subventions auxquelles elle est éligible en début d'exercice.

Depuis l'arrivée de Sandrine REBEYRAT, un travail rigoureux de pilotage budgétaire a été mis en place, permettant de suivre en temps réel les dépenses de l'année en cours, de programmer celles de l'année suivante en développant une vision prospective à cinq ans. Ce pilotage vise à garantir la soutenabilité financière des grands axes stratégiques de l'école, tout en assurant la continuité des actions engagées.

Le budget 2025 repose sur un total de recettes de fonctionnement s'élevant à 3 550 000 €, réparties comme suit :

- 2 325 000 € de Clermont Auvergne Métropole, dont 15 000 € au titre de la Politique de la Ville pour des projets d'éducation artistique. Il est précisé que cette subvention a été revalorisée de 50 000 € afin de prendre en compte l'augmentation de la prime ISOE pour les enseignant-es, la hausse de la valeur faciale des titres-restaurant, ainsi que la contribution à la prévoyance,
- 338 000 € de l'État,
- 150 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du fonctionnement, auxquels s'ajoutent 45 000 € de subventions qui seront versées dans le cadre d'appels à projet,
- 40 000 € de la Ville de Clermont-Ferrand pour des actions à destination du grand public (Cours publics) auxquels s'ajoutent 5 000 € pour l'organisation des ateliers d'été pour les enfants,
- 50 000 € de la Fondation d'entreprise Michelin pour le soutien à plusieurs projets,
- 60 000 € de subventions et fonds divers : subventions Erasmus pour la mobilité, CVEC, et divers appels à projets menés en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, les programmes « Culture et Diversité », les Cordées de la réussite et l'Institut français,
- 3 000 € du Conseil départemental en soutien aux projets portés par La Balise.

Les recettes présentées sont estimées au plus juste. Il est possible que d'autres financements soient obtenus au cours de l'année via des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt. Dans ce cas, ces recettes feront l'objet d'intégrations budgétaires par décisions modificatives.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget est construit avec un souci de transparence, notamment sur les charges de personnel, qui représentent environ 70 % du budget total. Il tient compte des évolutions salariales, notamment de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT estimé à 3%), ainsi que de l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), qui aura un impact non négligeable sur les 3 prochaines années.

Enfin, les charges à caractère général, correspondant au fonctionnement courant de l'établissement, sont en augmentation, compte tenu de la reconstitution du fonds de roulement mentionné précédemment (ventilation sur plusieurs lignes budgétaires mais qui devra être préservé).

Pour la lecture du budget, la directrice tient à respecter une grande clarté et transparence sur le poste le plus important pour l'établissement : la masse salariale. L'école est actuellement en mesure de faire des efforts et de reconstituer son fonds de roulement, notamment en raison de la mise en disponibilité de deux enseignant-es, dont les postes ne sont pas remplacés. Cependant, ces agent-es peuvent demander leur réintégration à l'issue de l'année prochaine ce qui aurait un impact sur la modélisation budgétaire.

Frédérique RUTYNA précise que la hausse relative du budget 2025 par rapport au réalisé du budget de 2024 s'explique par le caractère contraint du budget 2024, qui reposait sur une maîtrise des dépenses dans une logique de rigueur financière. Le budget 2025 intègre le fonds de roulement en cours de reconstitution.

Isabelle LAVEST salue le travail et l'implication des équipes qui permettent aujourd'hui de disposer d'une situation financière saine et stabilisée. Cette visibilité à moyen terme constitue un facteur de confiance et de sécurité pour l'école et l'ensemble de sa communauté.

Ubavka ZARIC souligne la rigueur de la gestion financière et l'importance du fonds de roulement comme garantie pour le bon fonctionnement de l'établissement. Elle souhaite toutefois obtenir des précisions sur le montant de la contribution de l'État annoncé à hauteur de 338 000 €, qui ne correspond pas aux chiffres transmis par la DRAC.

Frédérique RUTYNA indique que ce montant tient compte de plusieurs sources : la subvention de fonctionnement, l'aide exceptionnelle pérennisée en 2025, la subvention dédiée à la Coopérative de recherche, et une estimation des montants correspondant à des appels à projets. Ubavka ZARIC alerte sur le fait que les appels à projets, par définition incertains, ne doivent pas être intégrés dans la dotation de fonctionnement. Elle recommande que les subventions de fonctionnement soient clairement isolées des recettes liées à des appels à projets, afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation du budget en cas de non-obtention de ces financements. Sandrine REBEYRAT et Frédérique RUTYNA s'engagent à tenir compte de cette observation lors du montage du prochain budget pour d'avantage de lisibilité.

Concernant le budget d'investissement, les dépenses s'élèvent à 310 000 €. Elles sont destinées à l'acquisition d'un logiciel de gestion de la scolarité, à l'achat de matériel informatique et pédagogique, ainsi qu'à la fin du remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement correspondent aux contributions de Clermont Auvergne Métropole et celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, fléchées spécifiquement pour les travaux d'aménagement de lieux de convivialité pour les étudiant-es (aménagement du jardin et bibliothèque).

Sans autre remarque ou question, cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### Aides à la mobilité internationale

Dans le cadre du nouveau programme de subventions 2024-2026, la Commission européenne a décidé, en réponse à l'inflation, d'augmenter le niveau des bourses de mobilité internationale. Cette évolution comprend une revalorisation des barèmes de calcul pour la contribution aux frais de voyage ainsi qu'une augmentation des aides liées aux transports éco-responsables.

Cependant, le montant global de la subvention n'étant pas réévalué à la hausse. Cette augmentation des montants alloués pourrait entraîner mécaniquement une diminution du nombre de bénéficiaires potentiels.

Si cette revalorisation est positive pour les étudiant-es, Rémi CHABRILLAT regrette que, faute d'augmentation de l'enveloppe globale, elle se traduise par une restriction du nombre d'aides attribuées.

Concernant les frais de déplacement pour les mobilités hors Europe, l'école contribue sur ses fonds propres pour les séjours supérieurs à deux mois, dans la limite des plafonds fixés par la Commission européenne. Cette aide, applicable une seule fois au cours du second cycle, est versée sous forme de forfait. Lorsque les frais engagés sont inférieurs au montant forfaitaire, la prise en charge s'effectuera sur la base des dépenses réelles.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Tarification de mise à disposition d'espaces

La convention d'affectation signée avec Clermont Auvergne Métropole stipule que l'école ne peut procéder à la sous-location des espaces mise à sa disposition sans autorisation préalable.

Néanmoins, l'établissement est ponctuellement sollicité pour des demandes de mise à disposition, notamment de l'amphithéâtre.

Un recensement des pratiques en vigueur dans d'autres écoles a été effectué afin d'envisager un éventuel cadre de référence (tarifs, modalités de location à la journée ou à la demi-journée).

Frédérique RUTYNA précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'une activité appelée à se développer, en raison des contraintes logistiques qu'elle implique (mobilisation du personnel d'accueil, entretien des locaux) et de l'occupation des espaces pour la pédagogie.

Cette délibération s'avère aussi importante dans le cadre de certaines demandes de subventions pour lesquelles il est nécessaire de valoriser la mise à disposition d'espaces comme contribution au projet.

Une demande officielle a été transmise à Olivier BIANCHI, président de Clermont Auvergne Métropole, concernant l'autorisation ponctuelle de location de certains espaces.

La délibération est soumise au vote et adoptée, sous réserve de l'accord formel de Clermont Auvergne Métropole.

\* \* \*

### Point d'information : Sanctions disciplinaires

Sandrine REBEYRAT considère qu'il est primordial d'instaurer une communication transparente au sein des instances de gouvernance concernant les faits ayant conduit à des sanctions disciplinaires.

Elle indique que des faits de harcèlement ont été signalés au responsable des études et de la vie étudiante ce qui a entraîné l'ouverture d'une enquête comprenant des entretiens avec les personnes plaignantes, et de l'étudiant mis en cause. Suite à l'entretien, ces faits ont été établis et partiellement reconnus par l'étudiant.

En conséquence, l'étudiant concerné a été sanctionné par un blâme. La sanction sera inscrite dans son dossier administratif et scolaire. L'étudiant a été informé qu'il s'agit d'une période de probation visant à favoriser un réajustement de son comportement et d'une dernière étape avant la saisine du conseil de discipline.

La situation a été traitée avec communication et transparence afin de favoriser l'apaisement nécessaire. Ce type de situation requiert une gestion à la fois prudente et ferme.

### Point d'information : Synthèse des travaux de la CVP

La prochaine Commission Vie Professionnelle se tiendra le 1<sup>er</sup> avril. Cette commission, créée en interne, vise à favoriser un dialogue social constructif autour de sujets relatifs à la vie professionnelle, aux carrières et aux formations.

À la suite de l'adoption des Lignes directrices de gestion (LDG) et du travail engagé entre les équipes, cette séance constituera une occasion de restituer les échanges riches et approfondis menés par le personnel, en vue de déployer des actions en faveur des agent-es de la communauté de l'école.

Un point sera également consacré à la méthodologie d'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, actuellement en cours de préparation.

### Point d'information : Synthèse des travaux du CSPVE du 12 mars 2025

Le dernier CSPVE a abordé le processus d'évaluation HCERES qui nécessite un important travail de rétrospective, indispensable pour envisager des perspectives projectives. Cette démarche mobilise une charge de travail conséquente, particulièrement au regard de la taille de l'équipe.

Un point d'information a été fait concernant les jurys de diplômes ainsi que les procédures d'admission.

Le lancement officiel du protocole de signalement destiné aux étudiant-es a également été acté. Ce dispositif est désormais opérationnel pour recueillir et traiter les signalements.

Les aides à la mobilité internationale ont été rappelées, tout comme un retour sur la Coopérative de recherche et les dispositifs de collaboration inter-écoles.

Enfin, un point budgétaire a permis d'indiquer la nouvelle capacité de la politique d'invitations.

### Focus : International

Depuis 2015, la question des relations internationales constitue un axe fort du développement de l'établissement, amorcé au moment du précédent projet d'établissement.

À cette époque, la moitié des étudiant-es était issue du territoire, avec un fort taux de boursier-es. L'objectif initial était de favoriser les mobilités internationales en incitant les étudiant-es à se déplacer.

Aujourd'hui, la politique internationale de l'école se décline en plusieurs volets :

- **Mobilités d'études** avec la possibilité, dès la 2e année, de réaliser un semestre dans un établissement partenaire à l'étranger,
- **Stages à l'étranger** accessibles dès la fin de la 2e année. Ce format connaît un intérêt croissant de la part des étudiant-es, avec des stages d'une durée moyenne de deux mois, souvent en assistantat d'artistes ou dans des lieux de résidence,
- **Résidences internationales** : Depuis 2014, des résidences de 5 à 6 semaines à l'étranger sont proposées en second cycle dans une logique de professionnalisation. Des partenariats ont été établis notamment à New York (États-Unis), Cotonou (Bénin), Tbilissi (Géorgie) et Lima (Pérou)
- **Résidences internationales en France** : Nées dans le contexte post-pandémie, elles permettent aux étudiant-es de second cycle d'évoluer dans des structures à rayonnement international sur le territoire, et facilitent la projection vers des résidences post-diplôme,
- **Projets pédagogiques et de recherche** : Ces projets peuvent intégrer une dimension de mobilité, comme les voyages d'études (ex : Biennale de Venise) ou des projets pédagogiques incluant un déplacement à l'étranger,
- **Mobilités des personnels** : Les membres de l'équipe peuvent bénéficier de mobilités internationales pour des formations ou des missions d'enseignement.

Par ailleurs, l'école s'est également engagée dans l'accueil d'artistes en exil, notamment via le programme PAUSE, permettant à des artistes de poursuivre leur activité en bénéficiant d'un cadre de résidence, tout en menant leurs démarches administratives d'asile.

L'international est également intégré dans la pédagogie à travers des workshops menés avec des partenaires locaux, comme les workshops d'anglais pour les étudiant-es de niveau B2+, organisés avec des artistes internationaux dans le cadre du programme « Artistes en Résidences ».

L'établissement entend poursuivre et renforcer cette dynamique internationale, en augmentant sa capacité de prospection, en développant les formations spécifiques et les dispositifs de traduction, et en intégrant progressivement davantage de formats en langue anglaise.

\* \* \*

Isabelle LAVEST remercie celles et ceux qui ont préparé ce conseil d'administration et qui l'ont animé par leurs échanges.

La séance est levée à 16h45.

Compte-rendu rédigé par Carole TILLY